

20 ANS



# PRIX D'EXCELLENCE EN JOURNALISME

Le concours dénommé « **Prix d'excellence en journalisme** » est organisé par la Maison de la Presse, le premier centre de presse en Afrique. C'est un concours ouvert aux journalistes officiant sur tous les types de médias, et est destiné à récompenser les meilleures productions journalistiques de l'année dans différents thématiques.

Pour l'édition 2016, en tout Douze (12) prix sont mis en jeu.

## **Objectifs**

Le concours « Prix d'excellence en journalisme » vise à honorer le travail des journalistes qui basent leurs productions sur des idéaux d'excellence journalistique, notamment l'exactitude, l'indépendance, la pertinence, la responsabilité. Dans un contexte marqué par une forte politisation du contenu des médias, ce concours a aussi pour objectif, d'encourager les journalistes qui travaillent sur les thématiques autres que celles relatives à la politique politicienne, et a ainsi diversifier le contenu des médias, tout en garantissant une qualité des productions journalistiques.

## **Critères d'admissibilité au concours**

Ledit concours est ouvert à tous les professionnels des médias togolais sans aucune discrimination dans les catégories suivantes : presse écrite, télévision et radio et presse en ligne.

Pour y participer, il faut :

- être un professionnel des médias du secteur public ou privé au Togo exerçant dans un organe de presse écrite, en ligne ou de l'audiovisuel;
- ne pas être membre du Comité d'organisation dudit concours.
- La production doit porter sur une problématique liée aux catégories de prix en compétition.

## **Les critères d'évaluation**

L'évaluation des dossiers se fera selon les critères suivants, à importance égale :

(1) La facilité de compréhension de la signification des données, ainsi que l'élégance visuelle et l'originalité de la présentation des sujets.

(2) L'impact de l'œuvre journalistique sur l'amélioration de la compréhension des problématiques soulevées par le public et sa contribution générale au niveau de leurs ainsi que l'impact potentiel sur les décideurs.

En résumé :

- originalité du sujet
- qualité de l'analyse et de l'argumentation
- qualité de l'article ou de la production radio /TV /media en ligne
- respect des normes/formats (décrits aux articles 7 et 9).

## **Les catégories :**

### **Catégorie Presse écrite**

- Prix meilleur reportage en Santé
- Prix meilleur reportage en Environnement
- Prix du meilleur reportage en économie

### **Catégorie Radio**

- Prix meilleur reportage en Sports
- Prix meilleur Animateur-débats
- Prix meilleur Animateur en langue nationale

### **Catégorie Télévision**

- Prix meilleur reportage en Culture
- Prix meilleure Chronique judiciaire
- Prix du meilleur reportage en Agriculture

### **Catégorie Presse en ligne**

- Prix meilleur reportage sur les Droits de l'homme
- Prix meilleur reportage en Environnement
- Prix meilleur reportage en Education

**Le concours est sanctionné par un (1) prix décerné par catégorie à l'issue des délibérations du jury**

## **La procédure pour participer**

La participation est subordonnée à la signature d'une fiche d'inscription au concours à retirer au secrétariat de la Maison de la presse

Les productions destinées au concours doivent être dans une enveloppe fermée avec la mention « **Concours des meilleurs reportages médiatiques. Catégorie (à préciser) Aux bons soins du secrétariat de la Maison de la Presse à Lomé** ».

Au siège de la Maison de la Presse  
Tokoin Trésor

**Tél :** (00228) 90 15 42 03 / 90 61 4412 / 22225951

**Email :** maisonpresse.togo@gmail.com

## **Les formats**

Les émissions participant au concours doivent être d'une durée de **13 minutes** pour la télévision, et de **15 minutes** pour la radio, impérativement. Pour la presse écrite ou en ligne 2000 mots maximum.

Les productions sont réalisées soit en français, éwé, kabyè. Dans ce cas d'utilisation d'une langue nationale, le produit doit être obligatoirement accompagné du script intégral de son contenu en français.

Le produit présenté pour le concours doit être transmis dans un format compatible pour la lecture ordinaire (PDF) sur l'un des supports ci-après : clé USB, CD, DVD et papier format A4 pour la presse écrite.

Chaque production doit être accompagnée d'une fiche de présentation indiquant, le nom du journaliste, le nom du média (radio, télévision, presse écrite ou en ligne), sa localisation, son adresse électronique, son numéro de téléphone, le titre du reportage, sa durée pour l'audiovisuel ou son encombrement pour la presse écrite ou en ligne, la langue utilisée, l'auteur, ainsi que le synopsis (en français) du reportage.

### Format de présentation de l'œuvre journalistique :

#### Presse écrite et presse on line:

- quatre copies de l'œuvre journalistique

#### Radio ou émission téléchargeable (podcast) :

- quatre copies sur DVD

#### Télévision, vidéo YouTube ou toute autre vidéo :

- quatre copies sur DVD

Tout fichier audio et vidéo et tout lien URL doit demeurer accessible pendant toute la période d'évaluation des dossiers et de présentation des prix (du 30 juillet au 13 août 2016).

**Date limite pour le dépôt des candidatures: Vendredi 29 juillet 2016**

**Pour les renseignements contactez :**

Maison de la Presse

Tokoin Trésor

**Tél :** (00228) 90 15 42 03 / 90 61 4412 / 22225951

**Email :** maisonpresse.togo@gmail.com